



**BROCANTE**  
**1<sup>er</sup> MAI 2026**

Les Molières le 13 avril 2026

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux de vous transmettre le dossier complet de la « Brocante des Molières du 1<sup>er</sup> mai 2026 »

Pour fluidifier les inscriptions du 11 avril 2026 pour les Moliérois et du 18 avril 2026 pour les autres communes, nous vous conseillons vivement d'imprimer les différents documents et de les remplir.

Vous trouverez dans le dossier le plan de cette Brocante 2026, sur lequel vous pourrez choisir votre emplacement, qui vous sera accordé bien sur en fonction de sa disponibilité au moment de votre inscription.

Nous vous espérons nombreux, pour faire de ce millésime 2026 une belle journée.

Très chaleureusement

L'équipe du comité des fêtes

**Liste des Stands encore disponibles pour la Brocante 2026 des Molières au 13 avril 2026 10h00 :**

**99 / 110 / 112 / 121 / 127 / 133 à 136 / 204 à 212 / 214 à 219 / 222 / 223 / 229 / 230 / 308 / 408 / 409 / 412 / 426 / 427.**



## BROCANTE du 1<sup>er</sup> MAI 2026 8h/18h

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR

#### DROIT DE PLACE

**15€** : Emplacement sans véhicule (4m linéaires)

**25€** : Emplacement avec véhicule (6m linéaires)

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué.

#### INSCRIPTIONS

**Les inscriptions se font en Mairie (salle du conseil) de 9h à 12h**

**Le 11 avril : réservées aux habitants des Molières.**

**Le 18 avril : ouvertes à tous.**

En dehors de ces dates, les inscriptions sont majorées de 5€.

Les riverains sont prévenus à l'avance et peuvent réserver prioritairement l'emplacement devant leur porte au tarif sans voiture jusqu'au 6 avril 2026.

Conformément aux dispositions réglementaires, le dossier d'inscription contient impérativement :

- Photocopie d'une pièce d'identité des personnes présentes sur le stand le 1er mai.
- Photocopie d'un justificatif de domicile.
- Pour les places avec voiture, photocopie de la carte grise et de l'attestation d'assurance.
- Un bulletin d'inscription qui vaut attestation sur l'honneur destinée à éviter la pratique clandestine de l'activité de brocanteur ou d'antiquaire. (Exemple annexé à ce règlement).

Il est recommandé de préparer si possible tous ces documents avant de venir vous inscrire.

Il vous sera remis :

- Le bulletin d'inscription complété avec le N° de la place.
- Un pass indispensable pour la prise de votre emplacement le 1er mai.

#### EMPLACEMENTS

- Haut de la Grande Rue (**sans véhicule**)
- Rue des Lilas, Cour des Lilas et Allée des 2 Chênes (**sans véhicule**)
- Place de l'Eglise (**avec et sans véhicule**)
- Bas de la Grande Rue après l'Eglise (**avec véhicule**)

- Parking de l'ancien presbytère – SNL (**Forains**)
- Les emplacements sont attribués par ordre d'arrivée en fonction de vos choix et des disponibilités. Un seul emplacement par famille. Un seul véhicule par emplacement.

## FONCTIONNEMENT

Pour la mise en place le 1<sup>er</sup> mai :

Les places sont numérotées. Vous devrez obligatoirement présenter votre pass. Pour faciliter l'installation, merci de le positionner de façon visible derrière le pare-brise de votre véhicule.

- Sur les emplacements sans véhicule, les véhicules utilisés pour déposer du matériel doivent être sortis de la zone d'exposition à 6h du matin.
- Sur les emplacements avec véhicule, la circulation n'est possible qu'entre 6h30 et 7h30. La sortie des véhicules ne sera autorisée qu'à partir de 19h.

A la fin de la journée, merci de nettoyer votre espace et de collecter vos déchets dans des sacs poubelle.

La brocante est organisée par des bénévoles pour le plaisir de tous. Merci de faciliter au mieux leur tâche aussi bien au moment des inscriptions que pendant le déroulement de la journée.

Le : 18 mars 2026

Signature : La Présidente du Comité des Fêtes



Béatrice AGRAWAL

**ANNEXE : EXTRAIT DU BULLETIN D'INSCRIPTION**

Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à la brocante.

Vous n'êtes inscrit ni au registre du commerce ni au registre des revendeurs d'objets mobiliers.

Dans les conditions d'autorisation, qui vous ont été accordées, vous pouvez exclusivement vendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente.

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire.

Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi en vigueur. En outre, vous risquez une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale.

Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement et une amende (article 460 du code pénal).

**Le jour du 1<sup>er</sup> mai, chaque participant présent sur le stand devra présenter une PIÈCE D'IDENTITÉ.** La liste des participants avec leur identité doit être obligatoirement transmise à la Préfecture.

-----  
-----  
Je, soussigné(e) .....

demeurant.....  
.....

**Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur ne pas avoir participé dans l'année à plus d'une autre vente de même nature et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés non acquis pour la revente.**

**Reconnais avoir pris connaissance du règlement**

Je serai accompagné (e) de : (nom, prénom, adresse, n° de la carte d'identité)

.....  
.....  
.....

Date  
participant est mineur)

Signature (des parents si le



## SANS VEHICULE

NOM : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ E-MAIL : \_\_\_\_\_

N° DE PLACE : \_\_\_\_\_ SECTEUR : \_\_\_\_\_

### BROCANTE 2026 « BULLETIN INSCRIPTION PARTICULIER »

**DROIT DE PLACE DE 15 € emplacement sans véhicule**  
**(En cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué)**

Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à la brocante.

Vous n'êtes inscrit ni au registre du commerce ni au registre des revendeurs d'objets mobiliers. Dans les conditions d'autorisation, qui vous ont été accordées, vous pouvez exclusivement vendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente.

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire. Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi en vigueur. En outre, vous risquez une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale. Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement et une amende (article 460 du code pénal).

**Le jour du 1<sup>er</sup> mai, chaque participant présent sur le stand devra présenter une PIÈCE D'IDENTITÉ.** La liste des participants avec leur identité doit être obligatoirement transmise à la Préfecture.

Je, soussigné(e) .....

demeurant .....

**Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur ne pas avoir participé dans l'année à plus d'une autre vente de même nature et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés non acquis pour la revente.**

**Reconnais avoir pris connaissance du règlement**

Je serai accompagné (e) de : (nom, prénom, adresse, n° de la carte d'identité)

.....

.....

.....

Date

Signature (des parents si le participant est mineur)

**ATTENTION : Tout le secteur de la brocante est fermé à la circulation à partir de 6h. Au-delà de cet horaire, seules les personnes ayant réservé un emplacement avec véhicule peuvent circuler dans le dispositif.**



## AVEC VEHICULE

NOM : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_\_ E-MAIL : \_\_\_\_\_

N° DE PLACE : \_\_\_\_\_ SECTEUR : \_\_\_\_\_

### **BROCANTE 2026 « BULLETIN INSCRIPTION PARTICULIER »**

**DROIT DE PLACE DE 25 € emplacement avec véhicule**  
**(En cas de désistement aucun remboursement ne sera effectué)**

Vous avez obtenu l'autorisation exceptionnelle de participer à la brocante.

Vous n'êtes inscrit ni au registre du commerce ni au registre des revendeurs d'objets mobiliers. Dans les conditions d'autorisation, qui vous ont été accordées, vous pouvez exclusivement vendre des objets usagés que vous n'avez pas acquis pour la revente.

Si vous avez acheté des objets pour les revendre et si vous participez fréquemment à des manifestations de ce type, vous vous livrez clandestinement à l'activité de brocanteur ou d'antiquaire. Dans ce cas, vous vous exposez aux sanctions prévues par la loi en vigueur. En outre, vous risquez une vérification approfondie de votre situation commerciale et fiscale. Si les objets mis en vente se révèlent volés, vous encourez une peine d'emprisonnement et une amende (article 460 du code pénal).

**Le jour du 1<sup>er</sup> mai, chaque participant présent sur le stand devra présenter une PIÈCE D'IDENTITÉ.** La liste des participants avec leur identité doit être obligatoirement transmise à la Préfecture.

Je, soussigné(e) .....

demeurant .....

**Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur ne pas avoir participé dans l'année à plus d'une autre vente de même nature et que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés non acquis pour la revente.**

**Reconnais avoir pris connaissance du règlement**


Je serai accompagné (e) de : (nom, prénom, adresse, n° de la carte d'identité)

.....  
.....  
.....

Date

Signature (des parents si le participant est mineur)

**ATTENTION : Pour les emplacements avec véhicule, l'installation se fera entre 6h30 et 7h30.**  
**Au-delà de cet horaire, aucun véhicule ne peut circuler dans le dispositif.**



**Legend:**

- Avec voiture** (with car): Yellow and purple lines
- Sans voiture** (without car): Cyan and green lines

Eglise

Boulangerie

Ilot des Lilas

Ilot des Lilas (agrandi)

Grande rue (bas)

Grande rue (haut)

Cour de la Bastille

Cour

Place

119

191

100

100

101

102

103

104

105

106

107

108

109

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

122

123

124

125

126

127

128

129

130

131

132

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

153

154

155

156

157

158

159

160

161

162

163

164

165

166

167

168

169

170

171

172

173

174

175

176

177

178

179

180

181

182

183

184

185

186

187

188

189

190

191

192

193

194

195

196

197

198

199

200

201

202

203

204

205

206

207

208

209

210

211

212

213

214

215

216

217

218

219

220

221

222

223

224

225

226

227

228

229

230

231

232

233

234

235

236

237

238

239

240

241

242

243

244

245

246

247

248

249

250

251

252

253

254

255

256

257

258

259

260

261

262

263

264

265

266

267

268

269

270

271

272

273

274

275

276

277

278

279

280

281

282

283

284

285

286

287

288

289

290

291

292

293

294

295

296

297

298

299

300

301

302

303

304

305

306

307

308

309

310

311

312

313

314

315

316

317

318

319

320

321

322

323

324

325

326

327

328

329

330

331

332

333

334

335

336

337

338

339

340

341

342

343

344

345

346

347

348

349

350

351

352

353

354

355

356

357

358

359

360

361

362

363

364

365

366

367

368

369

370

371

372

373

374

375

376

377

378

379

380

381

382

383

384

385

386

387

388

389

390

391

392

393

394

395

396

397

398

399

400

401

402

403

404

405

406

407

408

409